

**ECOWAS PARLIAMENT  
PARLEMENT DE LA CEDEAO  
PARLAMENTO DA CEDEAO**

**DISCOURS PRONONCE PAR SON  
EXCELLENCE MONSIEUR MAHAMANE  
OUSMANE, PRESIDENT DU PARLEMENT  
DE LA CEDEAO A LA CEREMONIE  
D'OUVERTURE DE LA 21<sup>ème</sup> SESSION  
ORDINAIRE DU COMITE  
INTERPARLEMENTAIRE DE L'UEMOA**

*Dakar, le 18 février 2008*

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;  
Monsieur le Président du Comité Interparlementaire ;  
Monsieur le Président de la Commission de l'UEMOA ;  
Messieurs les membres du gouvernement du Sénégal ;  
Honorables collègues ;  
Madame, Messieurs ;

Permettez-moi, Monsieur le Président, chers collègues d'introduire mon propos en exprimant l'immense joie de pouvoir m'adresser à vous ce jour, au nom du parlement de la CEDEAO.

Je voudrais à cet égard, vous adresser, au nom de l'ensemble des membres de notre institution et en mon nom propre ma très profonde gratitude pour votre aimable invitation. Je voudrais saisir ici l'opportunité de transmettre les salutations fraternelles et chaleureuses des députés du parlement de la CEDEAO à l'ensemble des membres du Comité Interparlementaire de l'UEMOA. Cette initiative est d'autant plus opportune qu'elle intervient à un moment où notre sous-région manifeste sa détermination à accélérer le processus d'intégration, engagé depuis trois décennies maintenant.

L'idée d'associer le parlement de la CEDEAO à la présente session du Comité Interparlementaire de l'UEMOA (CIP), est d'une pertinence évidente. Elle est manifestement inspirée par la vocation de nos deux institutions d'œuvrer à l'intégration de notre commune sous-region ouest-africaine. En effet, l'UEMOA et la CEDEAO sont deux expériences d'intégration agissant de concert dans la zone de l'Afrique de l'Ouest. Certes, l'émergence de nos deux institutions provient de considérations historiques dont certaines ont pu agir comme facteurs de division de notre zone d'action commune.

Cependant, faut-il s'arrêter à ces considérations qui sont autant de handicaps, à l'accomplissement de notre légitime ambition, de bâtir une région ouest-africaine, intégrée, mieux préparée à relever les défis de la mondialisation ? En effet, il convient de rappeler ici, la composition de la CEDEAO et de l'UEMOA qui fait coexister un grand nombre de pays, dans l'une et l'autre organisation. Nos deux groupes de pays partagent, en plus, les mêmes réalités économiques,

sociales, culturelles, et les stratégies conçues dans nos expériences d'intégration reflètent cette donnée déterminante.

**Honorables collègues ;  
Mesdames et Messieurs**

Le rôle des institutions, à vocation législative, est grand dans cette aventure. Celles-ci sont par définition, l'émanation de nos peuples. Elles sont à ce titre, investies de la mission d'assurer le droit de regard de nos populations sur nos processus d'intégration, respectifs.

Nous serons plus efficaces, et plus performants dans l'accomplissement de ce rôle, si nous nous engageons, dans la voie d'un rapprochement plus étroit, et de l'établissement d'une plus grande synergie entre nos deux institutions.

L'invitation adressée par le CIP à notre parlement, à prendre part à la présente cérémonie, fonde à cet égard une nouvelle ère, salubre, exaltante, dans l'histoire de l'intégration ouest-africaine.

Il ne me paraît point exagéré, en effet, de dire que la présence d'une délégation de députés et de membres de l'administration du parlement de la CEDEAO à vos présentes assises, constitue la plus parfaite illustration, de notre volonté partagée, de conduire nos deux organisations vers davantage de collaboration, et d'échanges de tout genre, au profit de nos populations..

**Honorables collègues ;  
Mesdames et Messieurs ;**

En nous retrouvant dans le cadre de cette cérémonie, nous reconnaissons éloquemment, la nécessité historique, de promouvoir une totale cohérence dans notre élan, pour accélérer le processus d'intégration ouest-africaine.

Cela ne saurait se concevoir, sans la mise en place d'institutions fortes, dotées de ressources et des outils, indispensables à une

mobilisation effective des populations sous-regionales, pour la cause de l'intégration.

Nos hautes instances exécutives ont, depuis de longues années déjà, pris conscience de cette nécessité, et de ce fait, mis en œuvre un processus de renforcement des capacités et les compétences de nos institutions respectives.

Je voudrais alors, souligner ici, pour m'en réjouir très vivement, le processus de transformation du CIP en parlement de l'UEMOA. Cela ouvre des perspectives fort réjouissantes pour la promotion d'une intégration véritablement citoyenne à l'échelle de l'UNION.

Aussi, permettez-moi, Monsieur le président, de saluer les efforts inlassables, faits par les instances compétentes de votre organisation, pour réaliser ce projet. L'érection du CIP en parlement à part entière, confortera considérablement la compétence politique de l'UEMOA, qui jusqu'ici, a véhiculé dans l'opinion publique, l'image d'une organisation ayant une vocation essentiellement économique et financière.

**Honorables collègues ;  
Mesdames et Messieurs ;**

Quant au parlement de la CEDEAO, il a inauguré sa deuxième législature, en novembre 2006. A cette date, le parlement a consacré l'entrée en fonction d'une nouvelle vague de députés communautaires, pour une nouvelle législature, dont la durée est fixée à 4 ans. Le parlement de la CEDEAO à l'instar des autres institutions et agences spécialisées de la CEDEAO, a connu un processus de restructuration qui a duré une année entière. La période de vacance parlementaire qui s'est ouverte à l'expiration de la première législature en novembre 2005, a servi de cadre à cette restructuration.

Certes, à l'issue de cette restructuration, le parlement de la CEDEAO demeure un organe qui garde son statut consultatif, mais l'exécutif sous-regional, a pris soin, d'amorcer à travers les nouveaux textes adoptés, une dynamique qui mènera le parlement au statut d'organe

législatif, jouissant d'abord d'un pouvoir de co-décision, avant de recouvrer à terme, la plénitude de ses prérogatives législatives.

La restructuration du parlement de la CEDEAO a eu une forte incidence, sur le fonctionnement et la structuration de notre institution. C'est ainsi qu'entre autres réformes, on relèvera la réduction de la durée du mandat du président, et de celle de la législature qui sera ramenée de 5 ans dans l'ancienne législature à 4 ans dans la nouvelle. Le nombre de commissions permanentes est de 13 pour être dans une certaine mesure en adéquation avec les commissions techniques prévues dans le Traité de la CEDEAO. Le nombre des membres du Bureau du parlement qui était de 16 dans la précédente législature sera de 5 dans la présente.

Avec cette nouvelle législature, commence une période de transition pour le parlement. Celle-ci verra son terme, à l'expiration de la présente législature, qui débouchera, sur l'organisation de l'élection des députés communautaires au suffrage universel direct. Cette échéance, fait de l'adoption des modalités d'organisation, de l'élection des membres du parlement communautaire au suffrage universel direct, un projet capital, de la nouvelle législature.

Un Comité a été mis en place à cette fin, dès la première session ordinaire du parlement en mai 2007. Il est à pied d'œuvre depuis, et a soumis un rapport d'étape, à la deuxième session ordinaire en septembre 2007. Ce comité est composé de députés, venant de chaque pays membre qui, dans leurs travaux bénéficient de l'assistance de personnes ressources, reconnues pour leur compétence, sur les questions parlementaires.

**Honorables collègues ;**  
**Mesdames, Messieurs ;**

Un autre fait marquant de la présente législature, consiste en l'accroissement sans précédent, du nombre de saisines pour avis, venant de la Commission de la CEDEAO. Ceci est l'application concrète du statut consultatif du parlement. Une dizaine de projets de texte, ont ainsi été soumis à l'examen du parlement, au cours de ses deux sessions ordinaires, au titre de l'année 2007. L'examen de

ces projets de texte, donnera lieu à l'adoption par la plénière, de résolutions pertinentes, sur la base de rapports soumis par les commissions compétentes.

Tenant compte de toutes ces réformes introduites dans le fonctionnement de nos deux institutions, nous pouvons envisager notre avenir commun avec optimisme. En effet, le parlement de la CEDEAO, en attente d'un statut de législateur à part entière et le CIP en passe de devenir un parlement véritable, sauront dans les toutes prochaines années conférer à nos processus d'intégration une légitimité accrue.

C'est sur cette note d'optimisme que je voudrais encore une fois, au nom de l'ensemble de mes collègues du parlement de la CEDEAO et en mon nom propre, vous exprimer, nos meilleurs vœux d'une bonne et heureuse année 2008, ainsi que de succès pour la présente session.

Je vous remercie.